

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)  
À L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**

---

**1. Référence :** i) Pièce C-ACIG-0010, page 19

- i) « À cette fin, l'ACIG propose la création d'un groupe de travail entre Énergir et ses clients industriels pour œuvrer à la mise en place de conditions de service additionnelles, nouvelles et innovantes en cas de force majeure. Ces nouvelles clauses seraient soumises à l'approbation de la Régie au prochain dossier tarifaire 2022-2023. »

**Demande :**

- 1.1 Considérant la proposition de l'ACIG à la référence i) en lien avec la création d'un groupe de travail entre Énergir et ses clients industriels pour œuvrer à la mise en place de conditions de service additionnelles, veuillez commenter la possibilité de proposer ce sujet lors d'une prochaine rencontre du Processus de consultation réglementaire (PCR).